



REGLEMENT FINANCIER ANNUEL

Année 2022-2023

I - CONTRIBUTION SCOLAIRE ANNUELLE

Ces sommes comprennent la totalité des frais de gestion et de fonctionnement de l'établissement

• Classe Maternelles, Classe Elémentaires.....	1100 €
--	--------

Les fournitures scolaires et fichiers feront l'objet d'une facturation séparée pour chaque classe sur la première facture de l'année.

II - PRESTATIONS ANNEXES

PAUSE MERIDIENNE

• 1 jour.....	240 €
• 2 jours.....	460 €
• 3 jours.....	680 €
• 4 jours.....	900 €

Repas occasionnel : 8,50 €

ETUDE ET GARDERIE

• 1 jour.....	125 €
• 2 jours.....	250 €
• 3 jours.....	375 €
• 4 jours.....	500 €

Etude ou garderie occasionnelles: 8 €

ATTENTION ! La facturation des études/garderies et repas exceptionnels vous sera adressée par trimestre

III – COTISATION APEL

Adhésion à l'association de parents d'élèves APEL, partenaire officiel de l'Enseignement catholique.....30 € par famille

IV - REDUCTION FAMILIALE

• 2 ^{ème} enfant (-132 €).....	968 €
• 3 ^{ème} enfant (-264 €).....	836 €
• 4 ^{ème} enfant (-440€).....	660 €

**Nous souhaitons vivement le règlement de la scolarité par prélèvement automatique.
Le mandat de prélèvement SEPA ci-joint est à nous retourner, complété et signé.**